



Grâce à vous...



**nous
formons les
professionnels
de demain**



IUT Henri Poincaré - 186 rue de Lorraine - 54400 COSNES ET ROMAIN - www.iut-longwy.uhp-nancy.fr

LES ÉTUDES À L'IUT DE LONGWY

D.U.T. (stages du 14 avril 2008 au 20 juin 2008)

Génie Thermique et Energie
☎ : 03 82 39 62 70

Génie Electrique et Informatique Industrielle
☎ : 03 82 39 62 50

Gestion des Entreprises et des Administrations
☎ : 03 82 39 62 40

LICENCES PROFESSIONNELLES

Production Industrielle
Electrohydraulique
☎ : 03 82 39 62 50
stage : 10 mars-13 juin 2008

Management des Organisations
Développement transfrontalier des PME
☎ : 03 82 39 62 40
stage : 04 février-23 mai 2008

Commerce
Commercialisation de Technologies
☎ : 03 82 39 62 40
stage : 11 février-30 mai 2008

Métiers de l'Energie
Génie Climatique et Froid Industriel
☎ : 03 82 39 62 70
stage : 25 février-14 juin 2008

Métiers de l'Electronique et de l'Informatique des Systèmes Industriels
Systèmes Automatisés
☎ : 03 82 39 62 50
stage : 10 mars-13 juin 2008

D.I.-T. Banque Assurance Europe : gestion de patrimoine

☎ : 03 82 39 62 40
stage : 28 janvier-30 mai 2008



L'IUT Henri Poincaré de Longwy forme vos techniciens de demain en formation initiale avec des soucis constants :

- Acquérir une haute technicité,
- Assurer une meilleure adaptation aux postes de travail et aux mutations technologiques
- Développer le sens de l'autonomie dans l'entreprise

Un atout supplémentaire : dans le cadre de la formation continue, vos collaborateurs peuvent se former à l'IUT et obtenir d'autres qualifications et diplômes.

Rester performant et connaître les dernières évolutions c'est ce que fait également l'IUT par l'intermédiaire de ses 2 Laboratoires de recherche : le CRAN et l'ERGEA.

La qualité de vos futurs collaborateurs dépend de nous mais également de vous.

En 2007, la Taxe d'Apprentissage a permis à l'IUT d'acquérir du matériel audio-visuel et du matériel pour la réalisation des TP thermiques, de TP généraux en GEII et du matériel pour le secourisme du travail. Cela a permis ainsi de favoriser l'apprentissage et la maîtrise de nouvelles techniques adaptées au monde du travail.

Le complément financier que vous nous procurez par l'intermédiaire de la Taxe d'Apprentissage nous est indispensable pour la poursuite de notre action pédagogique et la réalisation de nos objectifs de formation en particulier l'insertion professionnelle de personnel performant.

Participez, avec toute l'équipe de l'IUT Henri Poincaré de Longwy, à la formation de nos étudiants.



INFORMATIONS

L'IUT Henri Poincaré est habilité à percevoir la Taxe au titre des **Cadres Moyens** (catégorie B du barème : 40 %) et par cumul au titre des autres catégories.

LES DISPOSITIONS POUR LA TAXE 2008 - SALAIRES 2007

Pour les entreprises de 250 salariés et plus :

Le taux de la taxe d'apprentissage est porté à 0,60% lorsque le nombre moyen annuel de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage est inférieur 2% en 2007 (3% les années suivantes) de l'effectif annuel moyen de l'entreprise calculé dans les conditions définies à l'article L 620-10 du code du travail. Loi N° 2006-36 du 31/03/06 (JO du 02/04/06)

Contribution au Développement de l'Apprentissage : CDA (0,18%)

La Taxe d'Apprentissage est à verser avant le 28 février 2008 à un organisme collecteur

Contact

Laurence Chevalier - Responsable Administratif

Téléphone + mail

03 82 39 62 03

Laurence.Chevalier@iut-longwy.uhp-nancy.fr

En réponse à votre participation à notre action, et si vous le souhaitez, nous vous proposons de bien vouloir nous communiquer votre adresse informatique afin de développer un partenariat plus efficace.